

L'étiquetage nutritionnel passe en phase de test

La ministre de la Santé a annoncé le 10 mai le lancement d'une expérimentation sur les logos nutritionnels dans 50 magasins. Quatre systèmes seront testés pendant trois mois auprès de consommateurs porteurs de carte de fidélité. Résultat attendu en janvier 2017.

LE PROTOCOLE

■ **50 magasins** de la grande distribution tirés au sort en France.
■ **800 produits** concernés à minima des catégories du frais traiteur,

produits laitiers, panification, céréales, plats cuisinés, boissons...

■ **Expérimentation de trois mois** à partir de septembre 2016.

Décret prévu pour janvier 2017.

■ **Analyse auprès des consommateurs** porteurs de carte de fidélité des magasins sélectionnés.

Le Nutri-Repère, déjà existant en France, met en avant la contribution en pourcentage et en valeur d'une portion d'aliment aux apports nutritionnels de références (énergie, matières grasses, acides gras saturés, sucres et sel).

Le RNJ, ou Traffic Lights, en place au Royaume-Uni, est similaire, mais il est associé à un code de trois couleurs. Les deux autres logos ont été créés pour l'occasion. Le Nutri-Score ou 5C, inspiré du professeur Serge Hercberg, président du Programme national nutrition santé (PNNS), donne une note à chaque produit (de A à E), élaborée sur la base d'un score caractérisant la qualité nutritionnelle du produit à partir des teneurs en nutriments majeurs. Elle

est associée à une couleur, du vert au rouge, en passant par le jaune. Enfin, le système SENS, prôné par la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), qui se compose d'un macaron coloré avec une indication de fréquence de consommation, construite à partir d'une classification réalisée sur la base de la teneur du produit en nutriments majeurs: vert, très souvent; bleu, souvent; orange, régulièrement en petite quantité ou modérément; et enfin violet, occasionnellement ou en petite quantité.

1,5 M€

Le budget alloué à l'expérience, financé par le ministère de la Santé, les distributeurs et les industriels, sur la base du volontariat

Source: LSA

Après des mois de discussions, de négociations et d'analyses, une décision a enfin été prise concernant les logos nutritionnels. La ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé le lancement d'une expérimentation en magasins pour une durée de trois mois, à partir de septembre 2016. Dans le cadre de la loi santé, adoptée en janvier 2016, un volet concernait la lutte contre l'obésité et la mise en place d'une information nutritionnelle simplifiée des produits alimentaires. Ainsi, en France, «*cinquante grandes surfaces vont être tirées au sort. Chacun des logos sera testé dans dix supermarchés. Et dix autres n'en auront pas, pour faire la comparaison. Dans chaque point de vente, ce sont plus de 800 produits qui seront étiquetés*», déclare la ministre. La compétition va donc se faire entre deux logos dits «*descriptifs*» et deux «*synthétiques*».

Industriels et distributeurs satisfaits

Ces différents logos avaient créé la polémique dans le monde agroalimentaire. Les lobbyistes, industriels, scientifiques, associations de consommateurs et représentants de l'État n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur le choix d'un système, qui pouvait, selon certains fabricants, être discriminant pour leurs produits. Le ministère de la Santé et le Fonds français pour l'alimentation et la santé ont décidé d'agir. Ils ont mandaté l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) pour analyser les différents systèmes, et ont mis en place un comité scientifique réunissant médecins, diététiciens



« Nous nous réjouissons de l'annonce faite par la ministre de la Santé, Marisol Touraine. Analyser les différents logos nutritionnels et voir comment les consommateurs les comprennent en magasins nous paraît être la meilleure solution. »

Émilie Tafournel, directrice qualité à la FCD

© FCD

Quatre logos expérimentés en magasins

LE NUTRI-SCORE OU 5C, inspiré du professeur Serge Hercberg, donne une note à chaque produit, de A à E, associé à une couleur (vert à rouge).

NUTRI-SCORE



NUTRI-SCORE



NUTRI-SCORE



NUTRI-SCORE



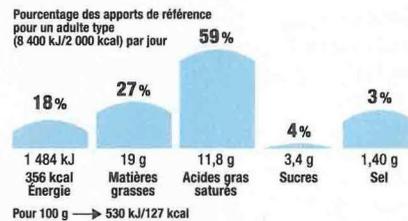
NUTRI-SCORE



LE SENS (Système d'étiquetage nutritionnel simplifié) est basé sur une indication de la fréquence de consommation, associée à quatre couleurs.



LE NUTRI-REPÈRE est un système partiellement existant en France, qui met en avant la contribution en pourcentage et en valeur d'une portion d'aliment aux apports nutritionnels de référence.



LE RNJ OU TRAFFIC LIGHTS est déjà présent au Royaume-Uni. Il est similaire au Nutri-Repère, mais un code de trois couleurs est ajouté.



et marketeurs, en charge d'instaurer le protocole pour l'expérimentation. Et, aujourd'hui, tous les acteurs sont à l'unisson. L'Association nationale des industries alimentaires juge excellent de tester ces logos directement auprès des consommateurs. Pour la FCD, même pensée. «*Nous nous réjouissons de cette décision. Analyser la manière dont les consommateurs perçoivent ces logos en magasins nous paraît être la meilleure solution*», confie Émilie Tafournel, directrice qualité au sein de la FCD.

Le protocole, strict, permet de garantir des résultats transparents et objectifs : seuls les magasins intégrés pourront faire partie du tirage au sort afin de garantir un système équivalent aux autres, les analyses se feront auprès des consommateurs porteurs de carte de fidélité, estimés à environ 1 500, et par un questionnaire. «*Il sera possible de voir les changements des habitudes d'achat des consommateurs dans leur chariot, et s'ils ont compris le logo*», ajoute Émilie Tafournel. Les produits étiquetés toucheront différentes catégories : frais traiteur, snacking, panification, boissons, produits laitiers, plats cuisinés frais et céréales. Et l'étiquetage sera 100 % impartial.

Les calculs nutritionnels des produits testés seront réalisés par du personnel extérieur, et des contrôles inopinés pourront avoir lieu pour s'assurer du bon déroulement de l'expérience. «*Tout le monde a décidé de se plier au test. Les distributeurs acceptent d'ouvrir leurs magasins et d'étiqueter leurs produits MDD, et les industriels vont jouer le jeu. Cela montre bien une démarche collective*», indique-t-elle. Les résultats sont attendus pour janvier 2017.

L'avis influent de la France

Si dans le futur cette démarche reposera sur le volontariat, tout laisse à penser que l'ensemble des acteurs vont s'y soumettre. D'autant que cette expérimentation a un coût, non négligeable : 1,5 million d'euros, financés par le ministère de la Santé, les distributeurs et les industriels. Mais le jeu en vaut la chandelle. Car dans le cadre de la loi européenne INCO, il est stipulé que la Commission doit rendre un avis sur l'étiquetage européen en 2017 en vue d'une harmonisation. Le fait que la France arrive avec des résultats concrets lui permettra d'avoir un avis influent. ■

CAMILLE HAREL